



Lettre d'information de l'immobilier d'entreprise N° 171 - Mercredi 23 mai 2007

OPCI : LA DERNIERE BRIQUE

« La dernière brique du chantier des OPC I a enfin été posée avec la publication, au Journal Officiel du 15 mai dernier, du règlement général de l'AMF. « Le nouveau dispositif précise les règles de constitution, d'agrément et de fonctionnement des OPC I, notamment en matière de souscription-rachat, de valeur liquidative, de frais et commissions et de gouvernance. Il prend également en compte la décision législative d'assurer la pérennité des SCPI et précise les dispositions particulières applicables à la gestion, par une société de gestion de portefeuille d'un OPC I, d'une SCPI ou d'un mandat portant sur des actifs immobiliers », indique l'AMF, qui complètera le règlement général par la publication d'une instruction.

En attendant, les principaux acteurs de la pierre papier ont déposé leur demande d'agrément auprès de l'AMF. Entre 15 et 20 dossiers sont en cours d'instruction, pour un agrément attendu fin juin, début juillet. Chaque société de gestion devra ensuite déposer les notices et prospectus de leurs OPC I, dont les premiers devraient être commercialisés à compter du dernier trimestre 2007. Tous les acteurs sont dans les starting-blocks. (...) En attendant la montée en puissance des OPC I, ce sont des floraisons de nouvelles... SCPI qui se font jour sur le marché. Des SCPI fiscales principalement. (...) La SCPI, un produit de niche par excellence. »